

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE295

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Substituer à la dernière phrase de l'alinéa 56, la phrase suivante :

La France reconnaît l'ODD 16 comme étant l'outil le plus adéquat pour répondre aux crises, et œuvre à leur résolution et à la Paix en mobilisant le Conseil de Sécurité des Nations-unies, en tant que membre permanent.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 16e objectif de développement durable est nécessaire pour la paix dans le monde. La France, en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations-unies doit œuvrer pour la Paix.